

Clermont-Ferrand le 29 mai 2013,



**Eric DUBOUGNOUX**

Président du groupe Front de gauche  
Centre Delille  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Tel. 04 73 31 84 97  
Courriel. [groupefdg@cr-auvergne.fr](mailto:groupefdg@cr-auvergne.fr)

**Monsieur René SOUCHON**

Président du Conseil régional Auvergne  
13-15 av de Fontmaure  
63400 - CHAMALIERES

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 22 mai 2013 concernant l'avancement des réflexions sur le schéma régional des formations. Je vous remercie de nous avoir régulièrement informés, en nous communiquant notamment le compte rendu de la concertation avec les provideurs.

Le schéma des formations qui nous est présenté implique notamment la fermeture du lycée Vercingétorix à Romagnat. Nous ne comprenons pas pourquoi la construction du futur lycée Camille Claudel II est soudainement conditionnée à la fermeture de l'établissement de Romagnat, alors que nous avons acté cette construction, il y a plus de deux ans, en février 2011. A cette date, il n'était aucunement question de fermer le lycée de Romagnat, bien au contraire, d'importants investissements y étaient programmés. C'est bien pourquoi, nous restons convaincus que la fermeture de ce lycée est la conséquence directe des contraintes budgétaires imposées à notre collectivité par la politique d'austérité à laquelle s'est converti le gouvernement. Nous refusons de cautionner ces choix qui, bien au-delà de l'éducation et de la formation, vont amplifier les difficultés quotidiennes des Auvergnats dans une multitude de secteurs (transport, emploi, aménagement du territoire...). Plutôt que la résignation, la mobilisation n'est-elle pas l'urgence du moment pour obtenir les moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la politique pour laquelle les Auvergnats nous ont élus ?

Nous ne pouvons accepter cette fermeture, qui serait, si le schéma était voté en l'état, effective pour la rentrée 2015. En effet, au fil des ans, l'équipe pédagogique a enrichi le projet d'établissement en construisant des liens étroits entre les milieux professionnels de l'imprimerie et les formations dispensées sur place. Des complémentarités se sont créées entre filières. Les débouchés sont solides et les résultats scolaires probants parce que ce lycée répond aux attentes fortes exprimées par les jeunes qui le fréquentent.

.../...

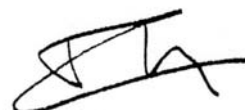
D'autre part, la réorganisation des formations sur le grand Clermont est aussi un motif d'interrogations pour notre groupe car elle va redimensionner la taille des établissements avec le risque de voir se déliter le suivi individualisé et la qualité de l'enseignement qui, à nos yeux, restent des gages de stabilité et de réussite scolaire. Ce sont ces atouts qui caractérisent notamment le lycée de Romagnat, reconnu pour la qualité de l'enseignement et le bien être des élèves. C'est d'ailleurs un des aspects que souligne l'étude DMS en mentionnant que l'effectif moyen des lycées professionnels est limité à 450 élèves au niveau national.

Plus généralement, cette carte propose de dépasser les visions actuelles concernant la formation professionnelle initiale. Nous considérons qu'avec un tel schéma des formations, le Conseil régional a anticipé une mesure contenue dans la loi d'orientation sur l'école, actuellement en débat, et dans la loi de décentralisation portée par Mme Lebranchu. Le pilotage et l'écriture du schéma des formations devaient, en principe, être confiés aux régions. Or, il s'avère que, sur proposition du groupe CRC, le Sénat vient de supprimer cette régionalisation de la formation professionnelle initiale. Nous partageons effectivement l'idée que l'État doit rester pilote dans la définition des formations, en concertation avec la région. L'unité républicaine et le droit à l'éducation sur l'ensemble du territoire national en dépendent.

Enfin, si nous approuvons les grands principes émis en préambule, nous restons très interrogatifs sur l'organisation en pôles de compétences et sur les passerelles au sein des établissements telles qu'elles apparaissent dans le projet de schéma régional. En effet, seuls deux lycées sont réellement concernés par une telle structuration en mêlant enseignements professionnel, technologique et général.

Pour l'ensemble de ces raisons et avec le souci de répondre à l'avenir de la jeunesse auvergnate, notre vote serait négatif si les orientations actuelles de ce projet restaient en l'état.

Conscient de l'intérêt que vous porterez à notre position et à nos remarques, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.



**Eric DUBOURGNOUX**